



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE DE DIVAJEU

Mairie - Place des Droits de  
l'Homme – 26400 DIVAJEU  
Tél. : 04 75 25 12 44

Le 20 juin 2022

**COMPTE RENDU  
du  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 juin 2022**

L'an **deux mille vingt-deux**, le **vingt juin**, à **vingt heures**,  
le conseil municipal de la commune de DIVAJEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la  
mairie sous la présidence de **M. ESTEOLLE René, Maire**.

**Présents**

***Pierre-Alexandre ACHARD, Jean-Marc BAILLET, Guylaine BASTET, Alain DORIER, Jérôme EYMERY, Jean-Jacques GINOUX, Christian GRESSE, Nadine JOUVET, Jérôme MYSAK, Jean-François TISSEAU.***

**Absents, excusés et procurations**

Absents excusés : ***Jean-Pierre MARTY, Géraldine PERETTI, Patricia MULLER, Adrian PERMINGEAT,***

➤ **La séance est déclarée ouverte à 20 heures 00**

Secrétaire de séance : Jean-François. TISSEAU

Approbation du compte rendu du conseil précédent.

**ADOpte à l'unanimité**, des membres présents et représentés.

**Ordre du jour :**

• **Point n° 1 – Bâtiments publics :**

**Objet : demande de subvention pour la remise en peinture de l'intérieur de l'église Saint Lambert de Lambres**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la situation de l'église de Saint Lambert de Lambres, propriété de la commune depuis le 15 mars 1896, dont la construction remonte aux années 1890.

- En 2018 la commune a entrepris les travaux de rénovation totale de la toiture, remplacement des charpentes et de la couverture.
- En 2022 elle a fait procéder à la remise aux normes du système électrique et a remplacé l'ancien dispositif de chauffage.
- Aujourd'hui le projet est de remettre en peinture l'intérieur de l'édifice, peinture actuelle datant de son origine.

Cette dernière tranche de travaux terminera ainsi la rénovation totale de l'église Saint-Lambert régulièrement ouverte aux cérémonies religieuses.

Le coût des travaux pour la remise en peinture de l'église s'établit ainsi :

- Proposition de maîtrise d'œuvre	:	9 500,00 €/HT
- Coût prévisionnel des travaux	:	107 460,00 €/HT
<b>TOTAL :</b>		<b>116 960,00 €/HT soit 130 852,00 €/TTC</b>

Le maire propose d'agréer ces travaux et de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR et/ou DSIL 2023, ainsi qu'auprès de Mme la Présidente du Conseil départemental.

**AVIS FAVORABLE à l'unanimité**, des membres présents et représentés.

- **Point n° 2 – Sécurisation alimentation en eau potable :**

**Objet : marché public – avenant n° 2 à la convention du groupement de commande,** relative à la réalisation d'une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire des communes d'Autichamp, Chabrillan, Divajeu, la Répara Auriples, la Roche sur Grane et Soyans et validation des marchés de travaux.

Exposé de Jean-Marc BAILLET concernant l'étude intercommunale pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Après échange avec les représentants des communes, des consultations ont été engagées pour les travaux de priorité 1 et les travaux relatifs à l'instrumentation des sources.

Selon le rapport d'analyse des offres pour les travaux de priorité 1 et le choix de la commission de suivi, le cumul du montant de ces travaux dépasse l'enveloppe de travaux initiale de 60 000,00 euros et que par conséquent, des échanges ont été engagés auprès du Département et de l'Agence de l'eau pour une aide complémentaire.

L'Agence de l'eau et le Département se sont engagés à financer dans le cadre d'une enveloppe complémentaire à hauteur de 80 % les travaux relatifs aux sources et les travaux de réparation de fuite en fonction des enveloppes financières disponibles. La sollicitation de cette aide exigera le dépôt d'une nouvelle demande et notamment la signature de la convention de mandat entre les communes membres du groupement et la commune de Chabrillan, mandataire dont Monsieur le Maire donne lecture.

Ces évolutions ont pour conséquence de porter l'enveloppe de travaux prévus initialement dans le projet de 60 000,00 euros à 105 000,00 euros et le montant global de l'opération de 160 000,00 euros H.T. à 205 000,00 euros H.T., ce qui nécessite la signature d'un avenant n°2 à la convention de groupement de commande dont Monsieur le Maire donne lecture.

**AVIS FAVORABLE à l'unanimité, des membres présents et représentés.**

- **Point n° 3 – Gestion personnel :**

**Objet :** création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet.

Monsieur le Maire, précise que suite au départ en retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2022 de l'attaché territorial qui a pour fonction le secrétariat de la mairie, il est nécessaire de réorganiser le service administratif de la mairie de Divajeu à cette même date. Il souligne que l'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe actuellement en poste à mi-temps a répondu favorablement à la proposition de mutation à temps complet sur la commune pour effectuer les fonctions de secrétaire de mairie.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en raison des nécessités de service et du bon fonctionnement de celui-ci.

Suite à l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ;

- De créer l'emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

La nature des fonctions sera précisée par une fiche de poste remise à l'agent à son arrivée,

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

**AVIS FAVORABLE à l'unanimité, des membres présents et représentés.**

- **Point n° 4 – INFORMATIONS DIVERSES.**

- Information du SCOT 2024
- Point information préfecture « Attaque loup ».
- Directives préfectorales concernant le plan « Sécheresse » et les restrictions d'arrosage.
- Remerciement du lycée F ARMORIN pour notre participation financière.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50 heures .**

Vu le MAIRE  
René ESTEOULLE

L'Adjoint délégué  
Jean-François TISSEAU